



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

DN 16/08/ICA 2007

17 juin 2008

Notification dépositaire

F

**ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ  
CONCLU A LONDRES LE 28 SEPTEMBRE 2007**

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE : SIGNATURE ET APPROBATION**

Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC), agissant en sa qualité de principal fonctionnaire administratif du dépositaire de l'Accord international de 2007 sur le Café, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 17 juin 2008.

Après signature et approbation de l'Accord, la Communauté européenne a fait la déclaration suivante :

Conformément au paragraphe 4) de l'Article 40 de l'Accord International de 2007 sur le Café, la Communauté européenne déclare que conformément au traité instituant la Communauté européenne, les questions régies par l'Accord relèvent de la compétence exclusive de la Communauté européenne au titre de la politique commerciale commune.

Attention : Les services des traités des ministères des affaires étrangères

**Organisation internationale du Café**  
22 Berners Street  
Londres W1T 3DD  
Royaume-Uni

**Tél. : +44 (0) 20 7612 0600**  
**Télécopie : +44 (0) 20 7612 0630**  
**Site web : [www.ico.org](http://www.ico.org)**  
**Courriel : [depositary@ico.org](mailto:depositary@ico.org)**